

## PROJET DE DIGITALISATION DU JOURNAL OFFICIEL (MODIFICATION DE LA LOI SUR LES PUBLICATIONS OFFICIELLES ET DE LA LOI SUR LES AUBERGES)

### Rapport de consultation

Ce rapport présente les résultats de la procédure de consultation ainsi que les remarques ou propositions reçues.

#### 1. Mise en consultation et réponses

La consultation large a été envoyée le 4 juillet 2018 avec un délai de réponse au 17 septembre 2018. Aux destinataires habituels, les trois principales imprimeries du canton ont été associées à la consultation, à savoir Le Franc-Montagnard, Le Pays et Pressor. Le dossier comprenait l'avant-projet de lois sous forme de tableau comparatif, un rapport explicatif, et un questionnaire. Les réponses arrivées jusqu'au 4 octobre 2018 ont été prises en compte. La Chancellerie d'Etat était chargée de récolter les réponses et les éventuelles remarques. 39 communes sur 55 (70%) et trois partis (PDC, PSJ, PCSI.) sur neuf (33%) ainsi que 11 organisations ont répondu à la consultation. Les imprimeries Le Pays et Pressor ont également pris position.

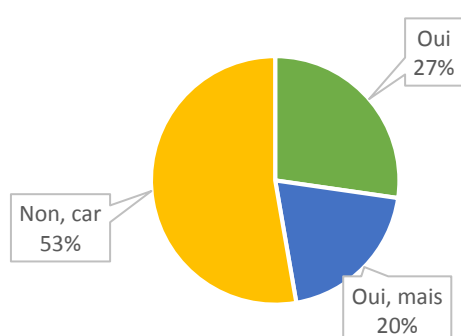
#### 2. Prise de position

Le projet de digitalisation du Journal officiel reçoit un accueil mitigé.

Le questionnaire comprenait deux questions auxquelles il était possible de répondre en cochant les cases suivantes : oui ; oui, mais et non, car. Les deux dernières options permettaient de justifier la prise de position. Il était également possible de faire des remarques ou des propositions. L'intégralité des réponses figure en annexe.

#### 3. Réponses au questionnaire

##### 1. Acceptez-vous la modification de la loi sur les publications officielles ?



15 oui  
11 oui, mais  
29 non, car

Une majorité des participants à la consultation rejette le projet de digitalisation et parmi ceux qui l'acceptent, c'est souvent avec des réserves. On notera que les motivations des partisans et des opposants à la modification de la loi se rejoignent parfois. Ce n'est en effet pas la digitalisation mais la disparition du journal

au format papier qui pose problème.

Le Parti démocrate-chrétien soutient sans réserve le projet comme le Tribunal de première instance, le Tribunal des mineurs et Gastrojura ainsi qu'onze communes

Hormis quelques communes (Beurnevésin, Dampheux, Develier, Bourrignon) qui considèrent que la situation actuelle convient très bien, le principe de la digitalisation du Journal officiel est largement admis par les organismes consultés.

En revanche, la disparition de la version papier hebdomadaire du Journal officiel reçoit le plus d'opposition (PCSI, syndicat SYNA, FRC Jura, Pressor, le Pays et les 22 communes ayant répondu non). La majeure partie organisme ayant répondu « oui, mais » déplorent la disparition de la version papier.

Même parmi les réponses positives, il est souhaité à plusieurs reprises que l'on procède par étape afin que la version papier du Journal officiel ne disparaisse pas brutalement. Il s'agirait de maintenir la version papier actuelle durant une phase transitoire parallèlement à la nouvelle version digitale. (FER Arcju, Association jurassienne des communes). La Chambre d'agriculture propose de maintenir le principe d'un abonnement qui couvre les frais de publication.

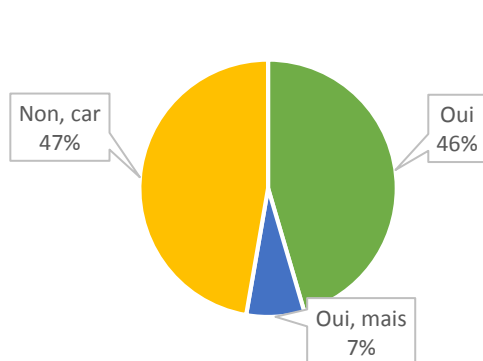
Les difficultés d'accès et d'utilisation de l'informatique d'une part de la population fait craindre que ces personnes soient exclues et privées de Journal officiel (FRC, PSJ, Montfaucon, Haute-Ajoie, Vendlincourt, Delémont, Bure et l'Association des bourgeoisies).

Un autre grief provenant essentiellement des communes (Clos du Doubs, Les Bois, Le Bémont, Le Noirmont, Courroux, Bonfol, Châtillon, Alle, Association jurassienne des communes) concerne la mise à disposition du Journal officiel sur un support numérique qui est perçue comme une tâche supplémentaire chronophage. Les coûts en découlant sont perçus comme un report de charges vers les communes. (Courtedoux, Beurnevésin, Le Noirmont, Les Breuleux). A cela s'ajoute parfois des difficultés inhérentes aux horaires d'ouverture des administrations communales, notamment durant les vacances et les fêtes de fin d'année (Soyhières, Les Bois, Le Bémont, Le Noirmont, Les Breuleux).

L'Ordre des avocats et le Tribunal cantonal soutiennent le projet mais s'inquiètent de la garantie de la sécurité juridique en raison d'une publication continue. Ils aimeraient, pour faciliter la consultation et garantir la sécurité juridique, que la publication hebdomadaire à jour fixe soit maintenue. Le point de départ du délai de recours étant déterminé par la publication dans le Journal officiel. Le Tribunal cantonal juge le système d'alerte ou de notification insuffisant. Le Conseil notarial s'oppose à la suppression du support papier qui est un service apprécié des professionnels et de la population et qui couvre ses frais.

La disparition de la version papier est aussi déplorée en raison des difficultés que rencontre le secteur de l'imprimerie et des potentielles pertes d'emplois qui en découleraient. (Association des bourgeoisies, l'Association jurassienne des communes, l'Association jurassienne des bourgeoisies, Muriaux, Clos du Doubs, Vellerat, Courroux, Montfaucon et Alle)

## 2. Acceptez-vous la modification de la loi sur les auberges ?



25 oui  
4 oui, mais  
26 non, car

La modification de la loi sur les auberges reçoit une légère majorité d'avis favorable, dont celui de Gastrojura. Le motif formulé par la plupart des avis négatifs est que les citoyens apprécient de lire le Journal officiel dans les établissements publics. La situation actuelle est satisfaisante et répond à un

besoin. Ces lieux de rencontre favorisent la discussion et le lien social. Pour le Parti socialiste, les auberges qui le souhaitent devraient pouvoir exceptionnellement et sur demande continuer de proposer le Journal officiel sous format papier.

## 2.2 Autres remarques

On notera que certains se demandent comment la protection des données va s'appliquer. On s'interroge aussi sur qui se chargera de l'archivage et plus particulièrement on regrette que les abonnés n'aient pas été sondés. Il faudrait mener une réflexion pour l'ensemble des démarches de cyberadministration et pas seulement pour ce projet du journal officiel. Nous estimons que le Canton devrait être partie prenante de cet accompagnement et proposer des actions identiques pour toutes les communes (Bure).